



Photo : Richard Tétrault

Nouvelles

page 2

Services municipaux

pages 4 à 9

Évènements et programmation loisirs

pages 10 à 15



Photo : Lise Bourgie

Mot du maire



Chers Piedmontais et Piedmontaises,

J'ai le plaisir de m'adresser à vous dans cette nouvelle formule de notre Piedmontais!

Nous croyons que plus de citoyens et citoyennes auront ainsi accès à leurs infos municipales tout en encourageant ainsi la presse régionale de bien informer la population.

Parlant d'information, à titre de maire, je veux également vous inviter à participer à un déjeuner-causerie qui se tiendra le 21 septembre prochain de 10h à 12h à la salle polyvalente de la gare de Piedmont.

Ce sera l'occasion pour les citoyens et citoyennes de discuter, dans une ambiance conviviale, avec les membres du conseil présents de toutes questions que vous désirez soulever au sujet de notre vie en collectivité.

Les piedmontaises et piedmontais récemment arrivés parmi nous, auxquels je souhaite la plus chaleureuse bienvenue, auront aussi l'opportunité de prendre contact avec leur nouvelle communauté et d'en connaître davantage sur Piedmont!

Au plaisir donc de vous rencontrer lors de cette première!

Martin Nadon

Martin Nadon
Maire de Piedmont

Mot de la directrice générale et greffière-trésorière



Le Piedmontais fait peau neuve : Notre journal s'encarte dans L'Accès pour mieux vous informer

C'est avec une immense fierté que nous vous annonçons le lancement de l'édition automnale du journal Le Piedmontais sous un nouveau format innovant. Pour la toute première fois, Le Piedmontais est encarté au centre du journal L'Accès, une initiative visant à rejoindre un public plus large et à moderniser la présentation de notre contenu. Cette collaboration stratégique nous permet de vous offrir des informations locales de manière plus accessibles et attractives. Dans chaque édition, vous trouverez une variété d'articles, de nouvelles et d'annonces sur les événements et les activités de notre belle municipalité.

Le service des loisirs de Piedmont : Un acteur clé pour une communauté dynamique

Le service des loisirs de la municipalité de Piedmont est au cœur de la vie communautaire, organisant chaque année une programmation riche en événements et activités pour les citoyens de tous âges jouant ainsi un rôle essentiel dans l'animation et l'enrichissement de la vie communautaire.

L'équipe municipale composée de Cathy Durocher à la direction, de Mélissa Paquette, coordonnatrice des loisirs et d'Annabelle Lake, technicienne en loisirs n'en sont pas à leurs premières épopées dans le monde du loisir et dont Piedmont peut bénéficier de leur riche expérience!

Avec l'implication de *Citronnelle*, chef de camp, elles assurent également la gestion efficace de *Campuces* (camp de jour estival), dont les activités se sont déroulées tout au long de l'été au Mont Habitant avec notamment, un accès privilégié à la plage et des activités époustouflantes pour les jeunes de 4 à 15 ans. Ce camp de jour est un véritable pilier pour les familles, offrant un espace sécuritaire et divertissant pour les enfants pendant les vacances d'été. Un grand MERCI à toute l'équipe de *Campuces 2024* (animateurs, sauveteur, accompagnateurs, intervenant, préposé à l'accueil et coordonnateurs) pour votre implication. C'est grâce à cette équipe dévouée que nous pouvons assurer un encadrement de qualité pour nos jeunes.

Événements à venir : [Marquez vos calendriers](#)

La fête des Piedmontais 2024 vient de se dérouler avec succès, c'est un moment fort et qui rassemble la communauté autour de festivités mémorables. Mais ce n'est que le début ! Plusieurs événements passionnants sont à venir :

- Les Journées de la Culture** : Du 27 au 29 septembre, participez à des activités culturelles variées qui mettront en valeur notre riche patrimoine.
- Le Marathon du P'tit Train du Nord** : Prévu pour le 5 et 6 octobre, cet événement sportif est un rendez-vous incontournable pour les amateurs de course à pied.
- Halloween au Parc Gilbert-Aubin** : Préparez-vous pour une célébration effrayante et amusante le 27 octobre.

Pour plus de détails sur ces événements, surveillez nos réseaux sociaux et restez à l'affût des prochaines annonces.

Un grand merci à notre équipe dévouée, motivée et inspirante. C'est grâce à leur travail acharné que le service des loisirs de Piedmont se distingue par son originalité et son efficacité. Chapeau à toute l'équipe pour leur engagement à rendre notre municipalité encore plus vivante et attrayante!

Chers citoyens, restez connectés et profitez pleinement des nombreuses activités qui vous sont offertes. Ensemble, faisons de Piedmont un lieu où il fait bon vivre et se divertir.

Nous espérons que cette nouvelle édition du Piedmontais vous plaira et qu'elle contribuera à renforcer les liens au sein de notre belle communauté. Bonne lecture et à très bientôt lors de nos événements !

Caroline Aubertin

Caroline Aubertin
Directrice générale et greffière-trésorière



Alerte citoyenne

Afin d'améliorer la communication avec les citoyens lors de situations d'urgence, la mise en place du système automatisé de notification d'urgence d'alerte citoyenne assurera la transmission des informations lorsqu'il est essentiel de communiquer avec tous les citoyens efficacement et dans un délai rapide.

Des alertes ciblées pourront aussi être lancées lorsqu'une situation ne s'adresse qu'à un secteur spécifique.

Quand lancerons-nous des alertes?

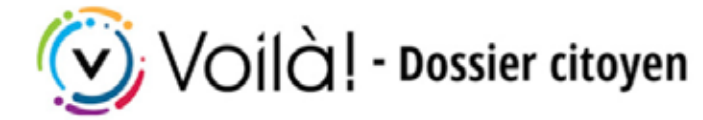
Des alertes pourraient être lancées, par exemple, lorsque qu'il y a :

- Avis d'ébullition;
- Interruption de service d'eau potable;
- Travaux avec entraves majeures à la circulation;
- Avis d'évacuation ou de confinement;
- Désastres naturels tels que feux, inondations, tempêtes, etc.;
- Mise en place de mesures d'urgence par d'autres paliers gouvernementaux.

Comment pouvons-nous vous joindre ?

C'est vous qui décidez de la façon où nous pourrions vous joindre le plus efficacement. Vous pouvez aussi choisir de recevoir les alertes sur tous vos appareils.

- Sur un téléphone résidentiel (un message sera laissé sur la boîte vocale si vous n'y êtes pas);
- Sur un téléphone cellulaire (un message sera laissé sur la boîte vocale si vous ne répondez pas);
- Par texto;
- Par courriel.



Comment recevoir les alertes ?

1. Sur le site de la municipalité de Piedmont, cliquez sur **Voilà!** - Dossier citoyen
2. Sélectionnez l'icône « **Créez votre compte pour vous abonner aux alertes et notifications municipales** »
3. Suivez les étapes pour procéder à votre **inscription**
4. **Activez** votre compte via votre adresse courriel. Un message d'activation vous sera préalablement envoyé.
5. Une fois votre compte activé, **abonnez-vous** aux avis municipaux via la plateforme en sélectionnant les **moyens dont vous souhaitez être rejoinis**, les **types d'avis visés** et votre **secteur** de résidence. Vous devez également **valider** votre numéro de cellulaire et ligne fixe.

La membres de la famille ou les aidants naturels demeurant à l'extérieur de la municipalité de Piedmont peuvent aussi s'inscrire afin de recevoir les alertes.

La Municipalité de Piedmont tient à assurer à ses citoyens que les informations recueillies lors du processus d'inscription serviront uniquement à communiquer avec eux en cas d'urgence.

TEST D'ALERTE 4 septembre 2024

Une alerte citoyenne TEST sera lancée le **4 septembre 2024** en matinée. Celle-ci a pour but de tester la plateforme d'alerte ainsi que de visualiser les statistiques de réactivité citoyenne à la suite du test.



DATES IMPORTANTES

Fériés

Fête du Travail – 2 septembre 2024

Action de grâce – 14 octobre 2024



Conseil de la municipalité

3 septembre 2024 | 19 h

7 octobre 2024 | 19 h

4 novembre 2024 | 19 h

2 décembre 2024 | 19 h

Si vous souhaitez transmettre vos questions par courriel au conseil municipal, vous pouvez les faire parvenir à l'adresse conseil@piedmont.ca. Veuillez noter que les questions devront être acheminées avant midi le jour de la séance, et que les questions provenant des réseaux sociaux ne seront pas discutées durant la séance du conseil.

Versements des taxes municipales

Troisième versement – 27 août 2024

Quatrième versement – 26 novembre 2024

Abri d'auto temporaire

La présence d'un abri d'auto temporaire sur votre terrain est autorisée à partir du **1^{er} octobre 2024 jusqu'au 30 avril 2025**. En dehors de cette période, le maintien de telles installations constitue une infraction passible d'une amende. Pour toutes questions, référez-vous au département de l'urbanisme au **450 227-1888 poste 1**

Renouée du Japon

La municipalité procédera à la collecte des tiges et des feuilles coupées de Renouée du Japon dans tous les secteurs le **21 août 2024**.

Inscription obligatoire auprès du département de l'horticulture : **450 227-1888 poste 229 | horticulture@piedmont.ca**

CALENDRIER DES COLLECTES 2024-2025

Piedmont Secteur A-JAUNE																														
SEPTEMBRE 2024		OCTOBRE 2024			NOVEMBRE 2024		DÉCEMBRE 2024																							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

Piedmont Secteur B-ROSE																														
SEPTEMBRE 2024		OCTOBRE 2024			NOVEMBRE 2024		DÉCEMBRE 2024																							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

Piedmont Secteur C-VERT																														
SEPTEMBRE 2024		OCTOBRE 2024			NOVEMBRE 2024		DÉCEMBRE 2024																							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

- ♻️ Recyclage (bac bleu)
- ♻️ Organiques (bac brun)
- ♻️ Déchets (bac noir)
- 🗑️ Encombrants
- ✖️ Aucune collecte de déchets

ENCOMBRANTS
Déposez vos matières admissibles près de la chaussée le **DIMANCHE SOIR**. La collecte s'effectuera un seul fois en début de semaine sur votre rue. Les articles sortis pendant la semaine ne seront pas ramassés.

Des septembre 2021

Le **recyclage** sera collecté le **jeudi** (anciennement vendredi).

Problème de collecte ? Bac brisé ?
www.lespaysdenhautrecyclent.com
infocollecte@mrpcpdh.org | 450 229-8052





Influenza Aviaire : Protégez les oiseaux !

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) demande la collaboration des citoyens afin d'optimiser les mesures de prévention de la grippe aviaire dans les petits élevages d'oiseaux.

La menace de la grippe aviaire est maintenant présente tout au long de l'année. Bien que la période des migrations printanières augmente le risque d'exposition des oiseaux domestiques au virus, les infections peuvent survenir en toute saison.

Face à cette nouvelle réalité, la biosécurité est notre meilleure arme.

Il est impératif que tous les propriétaires de volaille respectent de manière rigoureuse les mesures de protection et de prévention, et ce, peu importe la taille, de leur élevage. Tous ont la responsabilité de protéger leurs oiseaux et la santé du cheptel québécois.

Abonnez-vous à l'infolettre Petits élevages : vous recevrez par courriel des informations sur les maladies animales, les exigences réglementaires et des conseils d'élevage et de biosécurité.

SAVIEZ-VOUS QUE ?

Vous devez faire une demande de permis au service de l'urbanisme pour avoir un poulailler sur le territoire de Piedmont. N'hésitez pas à communiquer avec les inspecteurs si vous avez des questions.



Abattage d'arbre sans autorisation

Changement important à la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, concernant les amendes à percevoir pour la coupe d'arbre sans permis :

- Le montant d'amende minimal est maintenant de 2500\$.
- Dans le cas d'un abattage sur une superficie inférieure à un hectare, un montant minimal de 500\$ s'ajoute par arbre abattu illégalement.
- Des frais administratifs s'ajoutent également à la facture.

Vous vous exposez à un constat de 3000\$ plus les frais administratifs si un arbre de plus de cinq (5) centimètres de diamètre est coupé sans autorisation. Venez demander un permis au service de l'urbanisme et de l'environnement.

Normes applicables ainsi que les tarifs pour effectuer une demande de permis pour une coupe d'arbres :

- Tarif arbres morts ou malades : 0\$ pour le permis
- Tarif arbres en santé qui cause un danger à la propriété, de plus de 5 cm de diamètre : 25\$/arbre dangereux pour permis

Attention, les haies de cèdres sont applicables.

Toutes coupes d'arbres dont le diamètre est de moins de 5 cm ne nécessitent pas de permis. Pour toutes questions, communiquez avec le service de l'urbanisme et de l'environnement

Sécurité des piscines résidentielles

Saviez-vous qu'au Québec, chaque année, plus d'une douzaine de noyades surviennent dans les piscines résidentielles extérieures ? Parmi ces décès, les jeunes enfants de moins de 4 ans représentent 25 % de ces victimes. C'est pourquoi nous tenons à vous rappeler que la sécurité autour de nos piscines est une priorité absolue.

Le règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles s'applique dorénavant à l'ensemble des piscines sur le territoire, quelle que soit l'année d'installation. Les propriétaires qui bénéficiaient précédemment d'une exemption pour les piscines installées avant le 1^{er} novembre 2010 devront désormais se conformer. Ils auront jusqu'au 30 septembre 2025 pour rendre leurs installations conformes.

Comme les saisons défilent vite et que l'automne est déjà à nos portes, c'est justement le bon moment pour vérifier que votre piscine répond aux normes du règlement. Profitez des prochains mois pour planifier les aménagements, permis et contrats à venir.

Nous recommandons également de faire une inspection de vos installations chaque saison, afin de vérifier que tous les dispositifs de sécurité sont



maintenus en bon état de fonctionnement.

N'oubliez pas que tous travaux doivent également se conformer au règlement de zonage applicable à votre secteur. Pour obtenir des informations sur les normes applicables à votre adresse, contactez notre service de l'urbanisme. Ne tardez pas ! Vérifiez dès maintenant la sécurité de votre piscine et assurez-vous qu'elle est conforme aux normes.

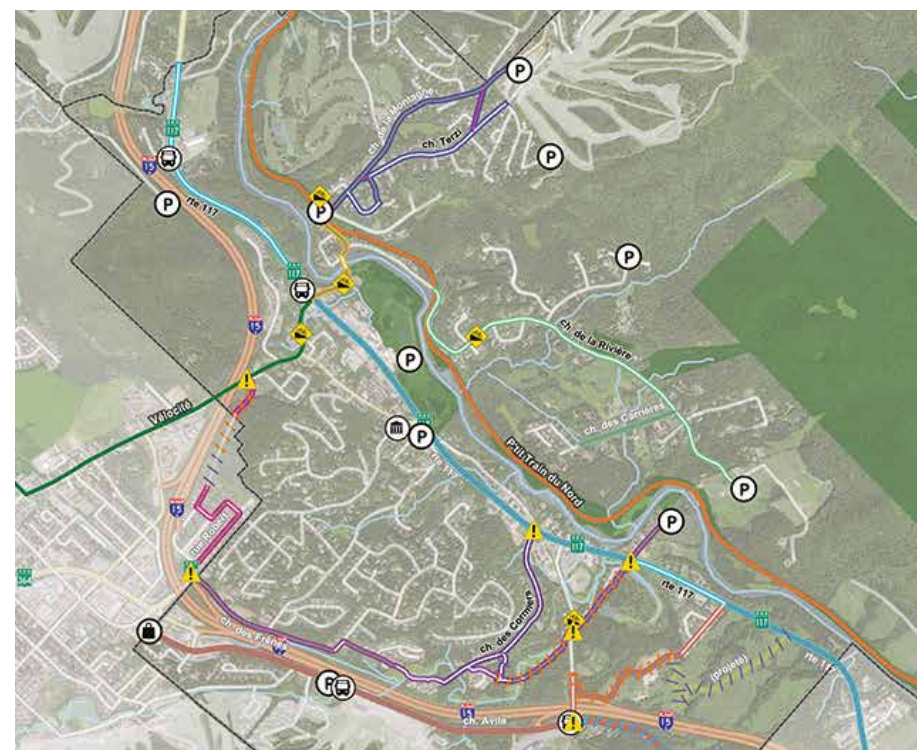
Pour faire l'autoévaluation de la sécurité de votre piscine, rendez-vous sur le lien suivant : www.quebec.ca/habitation-territoire/piscines-et-spas/securete-piscines-residentielles/securete-piscine

Mobilité active

La municipalité a fait produire un plan de transport actif par la Société de plein air des Pays-d'en-Haut (SOPAIR).

Ce plan, adopté en juin 2024, est un outil stratégique utile lors de la planification des travaux de réfection de chemins.

À terme, ce plan vise à permettre l'aménagement d'un réseau de transport actif cohérent sur le territoire de la municipalité de Piedmont.



Appel de candidatures au comité consultatif en environnement

Un appel de candidatures pour trois postes membres citoyens est présentement en cours et se terminera officiellement le **vendredi 8 novembre 2024**.

Les nouveaux membres se verront octroyer des mandats de 2 ans au sein du comité afin :

- D'étudier des projets environnementaux et de faire des recommandations au conseil municipal;
- D'élaborer des projets qui respecteront les objectifs d'un développement durable ;
- De planifier la Foire de l'environnement et d'y participer en tant que bénévole ;
- De voir à l'application de la Politique environnementale en élaborant des projets et de les soumettre au conseil municipal;
- De participer à toute autre activité complémentaire qui pourrait lui être demandé comme des campagnes de sensibilisation environnementale, des aménagements paysagers, etc.

Les candidats intéressés au poste de membre du comité peuvent s'informer dès maintenant auprès de Sébastien Simard, Éco-conseiller et inspecteur en environnement par courriel au environnement@piedmont.ca ou par téléphone au 450 227-1888 au poste 225.

SAVIEZ-VOUS QUE ?

Le comité consultatif en environnement a atteint sa 200^e assemblée en 2024. Au fil des années, le comité a traité plusieurs sujets pertinents pour la protection de l'environnement de la municipalité, dont la création de la Foire de l'environnement, l'instauration de la cueillette de feuilles et la transformation en compost ainsi que l'élaboration de règlements sur les pesticides et les feux à ciel ouvert.

Utilisation des sentiers de randonnée

À l'approche de la saison des couleurs, nous vous rappelons de bien vous informer sur les règles d'utilisation de vos lieux de randonnée préférée. Particulièrement, l'utilisation de vélos, de VTT, la présence des chiens, la randonnée hors sentier, la chasse, la pêche, la cueillette de plantes et le fait d'allumer un feu sont interdits dans plusieurs cas. La réserve Alfred-Kelly est une réserve naturelle propriété de Conservation de la nature Canada qui interdit ses activités.

Depuis novembre 2023, il est dorénavant interdit de se promener avec un chien même avec une laisse dans les sentiers et réseaux linéaires menant à la réserve Alfred-Kelly.

Nous vous demandons de vous informer et de respecter l'environnement en vous assurant que votre passage n'aura laissé aucune trace dans nos magnifiques milieux naturels.

Collecte des encombrants

La collecte des encombrants est offerte 4 fois par an selon les dates inscrites au calendrier des collectes disponible sur notre site web. Les matières doivent être déposées près de la rue la veille au soir de la première journée de collecte. Les encombrants sont des objets volumineux ou trop lourds pour être placés dans le bac à déchets. Vous devriez vous assurer de réutiliser, de recycler ou de valoriser ces objets avant de les déposer à la collecte puisque l'ensemble des objets collectés iront à l'enfouissement.

Les objets acceptés à l'écocentre ou donnés à des organismes de valorisation ou à des organismes de bienfaisance seront triés et revalorisés.

Les appareils électroniques, les pneus, les appareils réfrigérants, les matériaux de construction et les résidus domestiques dangereux (peinture et produit chimique) ne seront pas collectés et devront être acheminés à l'écocentre.

1000 Feuilles - Feuillcyclage

La municipalité de Piedmont vous invite à participer à l'initiative « Escouade 1000 Feuilles » lancée en 2023 par l'organisme Le Rucher Collectif. Ce projet de sensibilisation sur la protection de notre biodiversité et de nos pollinisateurs vous invite à broyer vos feuilles plutôt que les ramasser, pour ensuite laisser les dernières 1000 feuilles comme paillis pour protéger le milieu naturel.

Ce projet aspire à :

- Créer un mouvement pour la protection et la nutrition des végétaux, remplaçant les engrais souvent nuisibles à l'environnement.
- Protéger de façon plus large la biodiversité, incluant les insectes qui sont la base alimentaire de plusieurs animaux.
- Informers la population que le feuillcyclage est une pratique utile avec le cycle des saisons pour l'entretien des terrains, améliorant leur santé et leur apparence toute l'année.



SAVIEZ-VOUS QUE ?

Le feuillcyclage est l'action de tondre ou de broyer les feuilles mortes et de les laisser sur place. Cette technique permet notamment de :

- Produire un engrais et un compost naturels à même votre pelouse;
- Préserver de l'humidité du sol, réduisant ainsi la fréquence (ou même le besoin) d'arrosage;
- Augmenter la résistance de la pelouse à la sécheresse et aux maladies;
- Réduire des gaz à effet de serre associés au transport et ainsi de votre empreinte écologique.



Qu'est-ce que le droit de préemption ?

Le droit de préemption est en quelque sorte un droit « de préférence ». Il permet aux municipalités de désigner spécifiquement certaines propriétés qu'elles pourraient être intéressées à acquérir, au bénéfice de la communauté. La personne propriétaire d'une maison ou d'un terrain visé par le droit de préemption doit, au moment où elle décide de s'en départir, aviser la Municipalité de son intention.

À quoi sert le droit de préemption ?

Le droit de préemption permet à la Municipalité de faire l'acquisition de propriétés au prix du marché, pour le bénéfice de la communauté.

La Municipalité pourrait faire l'acquisition de propriétés pour les raisons suivantes :

- Aménager un espace public, un parc, un espace vert ou un terrain de jeu;
- Développer le réseau de sentiers récréatifs ou le réseau de sentiers récréatifs;
- Protéger un milieu naturel ou un milieu humide;
- Implanter ou agrandir un immeuble municipal ou un établissement scolaire;
- Aménager des infrastructures municipales;
- Favoriser la création ou aménager des logements sociaux, abordables ou familiaux;
- Protéger un immeuble d'intérêt patrimonial;
- Aménager une voie publique ou un réseau cyclable;
- Soutenir le développement économique;
- Créer une réserve foncière.

Qu'est-ce qu'un avis d'assujettissement au droit de préemption ?

Un avis d'assujettissement est un avis formel adressé à la personne propriétaire d'une propriété visée par le droit de préemption de la Municipalité.

Vous avez reçu un avis d'assujettissement ? Cela signifie que votre propriété est sujette au droit de préemption et qu'advenant que vous décidiez de vous en départir, par exemple en la mettant en vente, vous devrez aviser la Municipalité.

Plus précisément, vous devrez aviser la Municipalité au moment où vous vous serez entendu sur le prix et les modalités avec un acquéreur. En vertu de la Loi, la Municipalité disposera d'un maximum de 60 jours pour s'en porter acquéreur au même prix et aux mêmes conditions que l'acquéreur.

Un avis d'assujettissement ne vous oblige pas à vendre votre propriété. Vous conservez la totalité de vos droits de propriété et vous devez continuer de respecter vos obligations de propriétaire. C'est seulement au moment où vous voudrez vous départir de votre propriété que vous devrez aviser la Municipalité.

Rôle d'évaluation

L'établissement et la gestion du rôle d'évaluation font partie des responsabilités de la MRC des Pays-d'en-Haut. Puisque cette évaluation est faite tous les trois ans, le prochain rôle triennal (2025-2026-2027) sera ainsi déposé en octobre prochain et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Les valeurs qui y seront inscrites refléteront les conditions du marché au 1^{er} juillet 2023. La variation des valeurs est déterminée par l'évolution du marché immobilier, par l'ajout de nouvelles constructions et par les améliorations apportées aux bâtiments existants. Concrètement, le nouveau rôle d'évaluation indiquera la valeur de chaque propriété sur la base de sa valeur réelle, soit le prix le plus probable que pourrait payer un acheteur potentiel pour une propriété lors d'une vente de gré à gré au 1^{er} juillet 2023.

Ces valeurs serviront donc de base pour le calcul des taxes municipales et scolaires. Toutefois, notez qu'une augmentation de la valeur de votre propriété ne se traduit pas automatiquement par une augmentation équivalente de votre compte de taxes municipales !

Chaque propriétaire recevra un avis relatif à la nouvelle évaluation de sa propriété en même temps que l'envoi des comptes de taxes municipales, en février 2025. Notez que vous pourrez connaître votre nouvelle valeur dès le moment où le nouveau rôle sera déposé. L'évaluation sera indiquée sur notre portail municipal, mais vous pourrez également communiquer avec nous afin d'en prendre connaissance. Si lors du dépôt de rôle vous n'êtes pas satisfait de votre évaluation, notez que vous avez jusqu'au 30 avril 2025 pour demander une révision administrative de l'évaluation de votre propriété. Il importe de noter que si vous contestez votre évaluation, cette dernière pourrait ensuite se trouver augmentée, diminuée ou inchangée. Cette demande doit être adressée au service d'Évaluation de la MRC des Pays-d'en-Haut. Les détails concernant la procédure à suivre seront disponibles prochainement sur notre site internet.



Ajout de mesures d'apaisement de la circulation

Cette année, la municipalité de Piedmont souhaite sensibiliser davantage les automobilistes sur l'importance de circuler prudemment sur le territoire et de respecter les limites de vitesse.

Pour donner suite au projet de ralentissement de la vitesse sur plusieurs chemins de la municipalité, des bollards avec ancrages ont été installés sur les chemins des Frênes et Avila entre les chemins du Moulin et Ste-Anne-des-Lacs.

Deux radars de vitesse électriques ont également été installés sur le chemin de la Montagne ainsi que des ped-zone et des bollards.

Finalement, les dos d'âne temporaires ainsi que la signalisation estivale ont été installés.

La municipalité s'est aussi dotée d'une procédure interne d'installation de la signalisation estivale afin d'analyser les demandes et de s'assurer d'implanter les mesures aux bons endroits.

SAVIEZ-VOUS QUE?

Il est interdit de stationner sur tout le territoire de la municipalité, à l'exception de quelques chemins. Il est important de vérifier la signalisation.



Amélioration des opérations de balayage des chemins

Le travail fait conjointement avec notre entrepreneur a permis à l'équipe des travaux publics d'effectuer les opérations de nettoyage des chemins au printemps plus rapidement que l'an dernier. La fonte des neiges ainsi que la collaboration des citoyens ont également permis d'améliorer l'efficacité de l'équipe.



Sécurité pour l'accès au jardin communautaire

Afin de permettre l'accessibilité sécuritaire au jardin communautaire en voiture, une clôture, fabriquée et installée par nos employés, a été mise en place au début du mois de juin.

La municipalité souhaite aménager un sentier piétonnier afin d'éviter que les véhicules et les piétons circulent conjointement sur le même sentier.

SAVIEZ-VOUS QUE?

Le jardin communautaire a été inauguré en 2023 et que l'aménagement du jardin et des jardinets ont été réalisés par les employés de la municipalité.



Le chauffage au bois et le ramonage

Faites installer le foyer ou le poêle à bois et la cheminée par un professionnel certifié et exiger un certificat de conformité. Si votre foyer ou le poêle à bois était déjà installé lors de l'achat de votre résidence, faites-le inspecter ainsi que votre cheminée par un professionnel certifié.

Quand est-il du ramonage ?

Hautelement inflammable, la créosote est un dépôt formé par la fumée. Les dépôts dépassant 5mm d'épaisseur peuvent causer un feu de cheminée et seul un ramonage peut l'éliminer. Voici quelques conseils de ramonage :

- Faites inspecter et ramoner la cheminée par un professionnel certifié au moins une fois par an.
- Procéder à un ramonage après avoir brûlé environ cinq cordes de bois.
- Faites entrer assez d'air dans le foyer pour que les flammes soient vives, favorisant ainsi une combustion complète et causant moins de fumée et de créosote.
- Les bûches de ramonage en vente dans la plupart de quincaillerie ne remplacent aucunement le ramonage annuel.

Le type de bois de chauffage et son entreposage sont d'autres éléments à ne pas négliger ! Le bois vert augmente grandement la formation de créosote, choisissez alors un bois sec. En protégeant vos bûches adéquatement des intempéries, vous diminuez le risque d'avoir du bois humide brûlant difficilement et augmentant les dépôts de créosote.

Quelques consignes de sécurité :

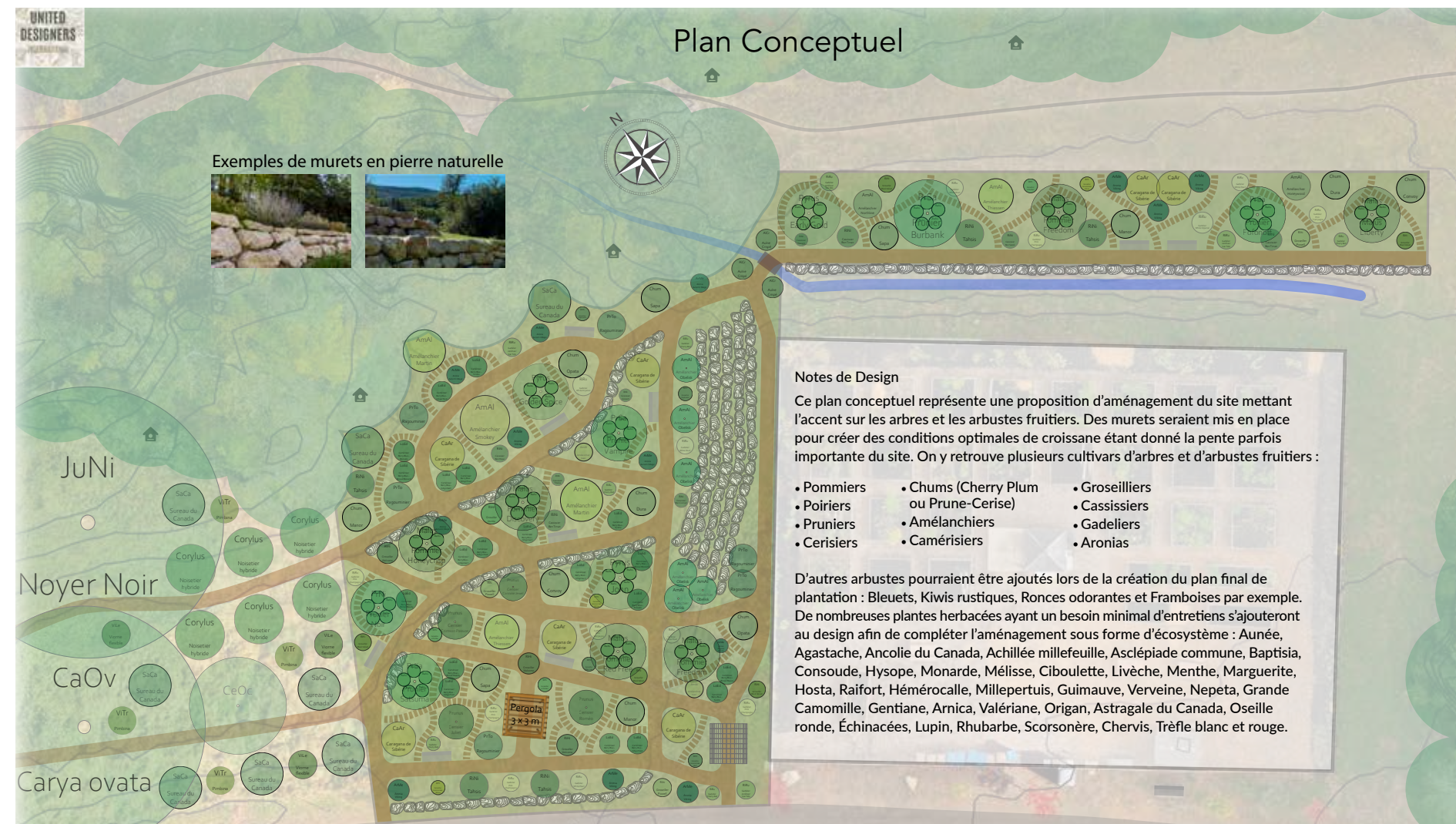
- Avant d'utiliser des bûches écologiques, assurez-vous que votre appareil est certifié pour cette utilisation.
- Ne brûlez jamais de bois traité, peint ou des déchets
- Éloignez les objets combustibles à au moins 5 pieds de l'appareil
- Disposez les cendres dans un contenant métallique à fond surélevé et l'entrez à l'extérieur, loin des bâtiments. Saviez-vous que les cendres peuvent rester chaudes jusqu'à 72 heures ?
- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone (CO) et un avertisseur de fumée à tous les étages de votre propriété

Pour tout questionnement concernant la prévention des incendies, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de sécurité publique et incendie Saint-Sauveur/Piedmont au 450 227-0000 poste 3100 ou par courriel au incendie@vss.ca.

Une forêt nourricière au parc Gilbert-Aubin

La Municipalité de Piedmont a choisi d'aménager une forêt nourricière au Parc Gilbert Aubin. La phase 1 du projet commencera avec l'aménagement d'un sentier ainsi que la plantation de végétaux dès l'été-automne 2024.

Ce projet est fait en collaboration avec Wen Rolland designer-concepteur chez Design Écologique le spécialiste des forêts nourricières au Québec.



Mieux comprendre ce qu'est une forêt nourricière

Une forêt nourricière présente de nombreux avantages, notamment :

- **Productivité durable et diversifiée d'aliments** : elle peut produire une grande variété de fruits, de légumes vivaces, de noix, de plantes aromatiques, de fleurs comestibles et d'autres aliments, offrant une source de nourriture saine et abondante pour de nombreuses années sans avoir à replanter chaque printemps.
- **Récolter plus que des aliments** : en plus des plantes comestibles, la forêt nourricière contient des plantes utiles pour vous et pour l'ensemble de l'écosystème. Vous trouverez des plantes : médicinales, à teinture, ajoutant à la fertilité du sol, attirante pour les insectes pollinisateurs et les papillons, combustibles, etc.
- **Biodiversité accrue** : une forêt nourricière abrite une grande variété de plantes et d'animaux, contribuant à la préservation de la biodiversité et à la santé des écosystèmes locaux.
- **Amélioration de la santé humaine** : une forêt nourricière offre des espaces de loisirs et de détente, favorisant le bien-être physique et mental en plus d'aliments de qualité et de plantes médicinales pour votre bien-être.
- **Résilience face aux changements climatiques** : une fois bien implanté, une forêt nourricière est généralement plus résistante aux sécheresses, aux inondations et autres perturbations climatiques, offrant une source de nourriture et de subsistance stable face aux incertitudes climatiques.
- **Amélioration de la qualité de l'eau** : une forêt nourricière aide à filtrer l'eau et à réduire la pollution, protégeant les ressources en eau et améliorant la qualité de l'eau potable.
- L'aménagement d'une forêt nourricière contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à lutter contre le changement climatique.

Implication citoyenne

L'implication citoyenne sera essentielle pour la réussite du projet de forêt nourricière, car elle favorise le sentiment d'appartenance à une communauté.

Végétaux	Espèces
Légumes vivaces	Asperge, rhubarbe, scorsonère, oignon marcheur, hosta, sceau de Salomon
Légumes racines vivaces	Topinambour, chervis, raifort, glycine tubéreuse, sceau de Salomon
Verdures	Tilleul, oseille, marguerites, persil japonais, épinards vivaces, roquette sauvage
Fines herbes	Sauge, livèche, ciboulette, hysope, origan, menthe, mélisse, lavande, thym
Arbres fruitiers	Pommier, poirier, prunier, amélanchier, cerisier, mûrier arbre
Vignes	Kiwi arctique, raisin, houblon, glycine tubéreuse
Arbres à noix	Noisetier, pin à noix, noyer noir, noyer Buartnut, caryer ovale
Fleurs comestibles	Hémérocalle, monarde, hosta, campanule, hibiscus, gainier du Canada
Champignons	Shiitake, pleurote, strophaire rouge vin, hydne hérisson
Fixateurs d'azote	Robinier faux acacia, argousier, caragana, trèfle, baptisia, glycine tubéreuse, aulne
Plantes de fertilité	Consoude, ortie, luzerne, trèfle, pissenlit
Plantes médicinales	Astragale, houblon, argousier, grande aunée, achillée millefeuille, hysope



Comité en sécurité communautaire :

Vous souhaitez du changement pour la sécurité de vos enfants et la vôtre, la municipalité de Piedmont vous invite à participer aux rencontres en sécurité communautaire.

Faites équipe avec notre agent en sécurité communautaire, Daniel Beaudry, pour améliorer la sécurité de tous. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec M. Beaudry à securite@piedmont.ca ou par téléphone au 450 227-1888 poste 236

Liste des personnes vulnérables

Dans le cadre du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées à l'intérieur du plan de mesure d'urgence (PMU), la municipalité désire améliorer les liens avec sa clientèle la plus vulnérable. En effet, lors d'une situation en sécurité civile, des personnes âgées ou handicapées, en perte d'autonomie (mentale ou physique), pourraient avoir besoin d'une aide particulière de la part des intervenants de la municipalité.

Registre pour les personnes vulnérables

La municipalité désire donc tenir un registre municipal des personnes vulnérables qui résident sur son territoire. Ce registre vise à connaître les particularités qui doivent être prises en compte lors d'une intervention auprès de cette clientèle. De cette façon les renseignements qu'il contient pourront être transmis aux intervenants terrain dans le but de favoriser une prestation de service adaptée et efficace lors d'un sinistre.

Vous êtes une personne vulnérable, où vous connaissez une personne vulnérable vous pouvez vous inscrire par téléphone ou par l'entremise d'un formulaire en ligne sur notre site Internet.

Tél. 450 227-1888 poste 240 ou au cpetrod@piedmont.ca

Nous sommes persuadés que ce type d'action peut faire la différence et sauver des vies, nous espérons une grande participation.

Quoi faire après un sinistre

Prenez attention à vos réactions et à celles vos proches après avoir vécu un sinistre. Si vous ou votre entourage vivez de l'anxiété, de la détresse ou des pleurs fréquents, un manque d'intérêt, d'énergie ou de l'agressivité.

De l'aide psychologique vous est offerte et le service est gratuit

Communiquez avec Info social au numéro 811 option 2 pour parler à un professionnel.

Ouvert 24|24 et gratuit.

SAVIEZ-VOUS QUE?

Saviez-vous que votre municipalité a un plan de sécurité civile ?

Votre famille est-elle prête ? 72 heures c'est le temps recommandé pour subvenir à vos besoins en cas de sinistre.

Ayez en tout temps à la maison une trousse d'urgence (ex. : sac à dos ou bac) contenant les articles nécessaires pour permettre à votre famille de subsister pendant les 3 premiers jours d'un sinistre. Placez votre trousse d'urgence dans un endroit facilement accessible. Vérifiez son contenu chaque année et remplacez les piles et les réserves d'eau au besoin, ainsi que les aliments non périssables périmés.

Voici les 7 articles essentiels à avoir dans votre trousse d'urgence :

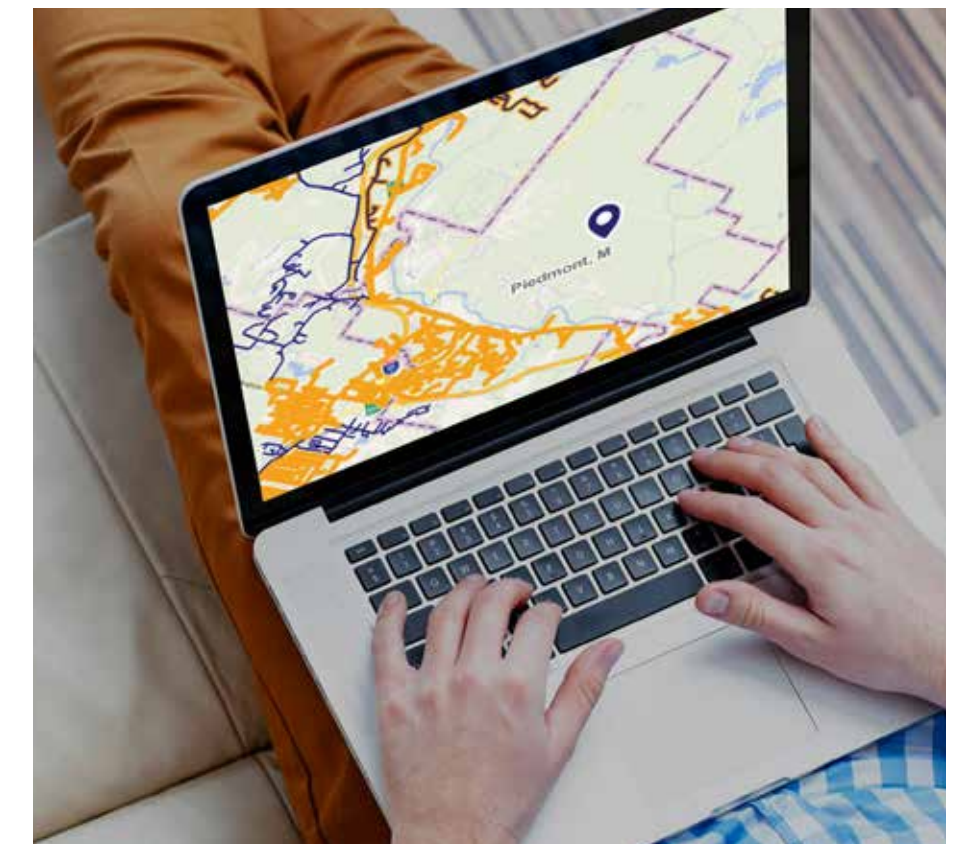
- Eau potable (6 litres par personne);
- Nourriture non périssable (pour au moins 3 jours);
- Ouvre-boîte manuel;
- Radio à piles — piles de rechange;
- Lampe frontale ou de poche — piles de rechange ou lampe à manivelle;
- Briquet ou allumettes et chandelles;
- Trousse de premiers soins — antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.;



Hydro-Québec – Maîtrise de la végétation

En raison de la situation qui prévaut actuellement dans le secteur du Mont Belvédère, les travaux sont planifiés pour cet automne par Hydro-Québec. Le contact entre la végétation et les lignes de distribution, particulièrement lorsque des branches tombent, constitue l'une des principales causes des interruptions du service.

Parallèlement à ces travaux, les monteurs d'Hydro-Québec vont patrouiller de manière prioritaire et à court terme l'ensemble de la ligne qui alimente le secteur afin de récolter des données et déceler certaines anomalies notamment celles qui ont provoqué les pannes récentes. À la lumière des résultats de cette patrouille, des correctifs seront apportés et des travaux de maintenance seront planifiés au cours de l'année. Les équipes ont d'ailleurs identifié certains travaux à réaliser de manière plus urgente.





Inscriptions : 21 août au 6 septembre

Modalités d'inscriptions

Admissibilité :

Les résidents de Piedmont peuvent s'inscrire à toutes les activités décrites à l'intérieur de ce programme. Les non-résidents sont les bienvenus, mais devront payer des frais additionnels pour certaines activités.

Procédures d'inscriptions :

Pour procéder à votre inscription, rendez-vous sur le site web de la municipalité de Piedmont à l'onglet **activités et loisirs** et cliquez sur le lien **Inscription Sport + piedmont.ca/fr/activites-et-loisirs/activites**.

Les prix des inscriptions peuvent changer sans préavis

Politique de remboursement

Annulation avant le début de cours

Si vous annulez votre inscription avant le début des cours, le montant total de votre inscription sera remboursé.

Annulation après le début des cours

Si les cours sont commencés, vous devrez payer ces 2 montants :

- Le coût des cours déjà suivis;
- Une pénalité qui correspond au plus petit des montants suivants : 50\$ ou 10% du prix des cours qui n'ont pas été suivis.

Par exemple : vous êtes inscrit à une série de 10 cours. Vous souhaitez annuler votre inscription après 2 cours. Comme les cours coûtent au total 250\$, vous devrez payer 50\$ pour les 2 cours suivis. Vous devrez aussi payer une pénalité de 20\$, qui correspond à 10% du prix des cours restants. La municipalité vous rembourse donc 180\$ sur votre inscription de 250\$.

Pour informations, communiquez avec Annabelle Lake au Service des loisirs au 450 227-1888 poste 258 ou par courriel : alake@piedmont.ca

PROGRAMME D'ACCÈS LOISIRS DES PAYS-D'EN-HAUT

Places gratuites pour des activités sportives, culturelles et de plein air !!!

En partenariat avec les ville et municipalités de Sainte-Adèle, Saint-Sauveur, Morin-Heights, Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Piedmont et le Garde-Manger des Pays-d'en-Haut, le programme Accès-Loisirs Québec est en vigueur cet automne. Ce programme offre aux personnes de 0 à 99 ans vivant une situation de faible revenu la possibilité de participer à des activités de loisir gratuitement, et ce, dans le respect et la confidentialité. Cette opportunité permet à la clientèle inscrite de briser l'isolement et de participer à la vie sociale de son quartier au même titre que tous les autres citoyens et citoyennes.

Dates pour les inscriptions :

- 9 septembre à Sainte-Adèle | 1381, Boul. de Sainte-Adèle, J8B 1A3
- 11 septembre à Saint-Sauveur | 1, Place de la Mairie, JOR 1R6

Pour bénéficier du programme, vous devez présenter une preuve de revenu lors de votre inscription. Pour en savoir plus sur ce programme, veuillez communiquer avec le Service des loisirs au 450 227-1888 poste 258.

ENTENTE INTERMUNICIPALE

Une entente intermunicipale conclue entre sept villes et municipalités soit Morin-Heights, Sainte-Adèle, Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Saint-Adolphe-d'Howard, Saint-Sauveur et Piedmont permet aux citoyens de celles-ci de s'inscrire aux activités offertes dans cette entente et de bénéficier de la tarification résidente.

Modalités d'inscription

Suivre la procédure d'inscription de la municipalité qui offre l'activité de votre choix. Des preuves de résidence demeurent requises pour s'inscrire auprès de chacune des municipalités. Nous vous suggérons de consulter le site Internet ou de communiquer avec la municipalité concernée pour obtenir les procédures d'inscription, les dates, les horaires, les coûts et les places disponibles.

Modalités de remboursement

Les modalités de remboursement sont celles qui sont en vigueur dans la municipalité qui offre l'activité.



ACTIVITÉS OFFERTES DANS L'ENTENTE - AUTOMNE 2024

Plus d'une soixantaine d'activités sont disponibles, voir notre site internet pour les consulter : piedmont.ca

Pour information

Municipalité de Morin-Heights
450 226-3232, poste 132 | morinheights.com

Municipalité de Piedmont
450 227-1888, poste 230 | piedmont.ca

Municipalité de Saint-Adolphe D'Howard
819 327-2626 | stadolphedhoward.qc.ca

Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs
450 224-2675, poste 262 | sadl.qc.ca

Ville de Sainte-Adèle
450 229-2921, poste 7244 | ville.sainte-adele.qc.ca

Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
450 228-2543, poste 221 | lacmasson.com

Ville de Saint-Sauveur
450 227-0000, poste 4000 | vss.ca



KARATÉ : Mise en forme tout en développant la confiance en soi, la maîtrise du corps et de l'esprit. Le karaté enseigne le respect et la discipline.

Karaté débutant*

Session	Horaire	Lieu
9 septembre au 2 décembre (12 semaines)	Lundi et mercredi 18 h à 19 h	Salle polyvalente de la gare de Piedmont

Congé lundi 14 octobre

Coût Résident : 200 \$/non-résident : 215 \$ | Professeur : François Peloquin

Karaté avancé*

Session	Horaire	Lieu
9 septembre au 2 décembre (12 semaines)	Lundi et mercredi 19 h à 20 h	Salle polyvalente de la gare de Piedmont

Congé lundi 14 octobre

Coût Résident : 250 \$/non-résident : 275 \$ | Professeur : François Peloquin

DANSE GITANE : La danse gitane amène souplesse, force, coordination et libération du stress et des tensions.

Danse gitane intermédiaire*

Session	Horaire	Lieu
11 septembre au 27 novembre (12 semaines)	Mercredi 10 h 30 à 12 h	Salle polyvalente de la gare de Piedmont

Coût Résident : 180 \$/non-résident : 195 \$ | Professeur : Hélène Sanschagrin

Danse gitane pour tous*

Session	Horaire	Lieu
12 septembre au 28 novembre (12 semaines)	Jeudi 10 h 30 à 12 h	Salle polyvalente de la gare de Piedmont

Coût Résident : 180 \$/non-résident : 195 \$ | Professeur : Hélène Sanschagrin

Danse gitane débutant*

Session	Horaire	Lieu
12 septembre au 28 novembre (12 semaines)	Jeudi 12 h à 13 h	Salle polyvalente de la gare de Piedmont

Coût Résident : 180 \$/non-résident : 195 \$ | Professeur : Hélène Sanschagrin

DANSE ORIENTALE (BALADI) : S'adresse aux femmes de tous âges qui veulent prendre conscience de leur corps, développer souplesse, coordination et tonicité.

Danse Orientale-baladi avancé*

Session	Horaire	Lieu
13 septembre au 29 novembre (12 semaines)	Vendredi 10 h 30 à 12 h	Salle polyvalente de la gare de Piedmont

Coût Résident : 180 \$/non-résident : 195 \$ | Professeur : Hélène Sanschagrin

Danse Orientale-baladi débutant*

Session	Horaire	Lieu
13 septembre au 29 novembre (12 semaines)	Vendredi 12 h à 13 h	Salle polyvalente de la gare de Piedmont

Coût Résident : 180 \$/non-résident : 195 \$ | Professeur : Hélène Sanschagrin



YOGA : Ensemble de postures (asana) d'étirements, de respiration et d'alignement de prise de conscience de nos propres limites.

Yoga doux 65 ans et + *

Session	Horaire	Lieu
24 septembre au 10 décembre (10 semaines)	Mardi 10 h 30 à 11 h 30	Salle polyvalente de la gare de Piedmont

Congés : mardi 8 et 15 octobre | Jeudi 10 et 17 octobre

Coût Résident : 135 \$/non-résident : 150 \$ | Professeur : Lynda Dupont

Yoga débutant *

Session	Horaire	Lieu
26 septembre au 12 décembre (10 semaines)	Jeudi 17 h à 18 h	Salle polyvalente de la gare de Piedmont

Congés : mardi 8 et 15 octobre | Jeudi 10 et 17 octobre

Coût Résident : 135 \$/non-résident : 150 \$ | Professeur : Lynda Dupont

Yoga intermédiaire *

Session	Horaire	Lieu
26 septembre au 12 décembre (10 semaines)	Jeudi 18 h 30 à 19 h 30	Salle polyvalente de la gare de Piedmont

Congés : mardi 8 et 15 octobre | Jeudi 10 et 17 octobre

Coût Résident : 135 \$/non-résident : 150 \$ | Professeur : Lynda Dupont



Tonus et souplesse

À votre rythme développé de la force musculaire et de la flexibilité.

Session 16 septembre au 18 novembre (10 semaines)	Horaire Lundi 8 h 45 à 9 h 45	Lieu Salle polyvalente de la gare de Piedmont
Coût Résident : 175 \$/non-résident : 190 \$ Professeur : Manon Coulombe		

Zumba*

Dynamique et énergisant. Développer votre cardio, équilibre et flexibilité tout en dansant.

Session 17 septembre au 19 novembre (10 semaines)	Horaire Mardi 19 h 20 h	Lieu Salle polyvalente de la gare de Piedmont
Coût Résident : 175 \$/non-résident : 190 \$ Professeur : Manon Coulombe		

Abdos-fesses-cuisses*

Renforcement musculaire basé sur le bas du corps.

Session 19 septembre au 21 novembre (10 semaines)	Horaire Jeudi 13 h 30 à 14 h 30	Lieu Salle polyvalente de la gare de Piedmont
Coût Résident : 175 \$/non-résident : 190 \$ Professeur : Manon Coulombe		



DANSE HIP HOP : Initiation à la danse urbaine populaire

Danse Hip Hop 6 à 8 ans*

Session 20 septembre au 22 novembre (10 semaines)	Horaire Vendredi 18 h à 19 h	Lieu Salle polyvalente de la gare de Piedmont
Coût Résident : 160 \$/non-résident : 175 \$ Professeur : à venir		

Danse Hip Hop 9 à 12 ans*

Session 20 septembre au 22 novembre (10 semaines)	Horaire Vendredi 19 h à 20 h	Lieu Salle polyvalente de la gare de Piedmont
Coût Résident : 160 \$/non-résident : 175 \$ Professeur : à venir		



COURS DE PICKLEBALL : Sport de raquette.

Cours de pickleball Débutant*

Session 10 septembre au 15 octobre (6 semaines)	Horaire Lundi 18 h à 19 h 30	Lieu Salle polyvalente de la gare de Piedmont
Coût Résident : 45 \$/non-résident : 60 \$ Professeur : Jacques Lescaubeau		

Cours de pickleball Débutant*

Session 12 septembre au 17 octobre (6 semaines)	Horaire Vendredi 18 h à 19 h 30	Lieu Salle polyvalente de la gare de Piedmont
Coût Résident : 45 \$/non-résident : 60 \$ Professeur : Jacques Lescaubeau		

Cours de pickleball Avancé*

Session 10 septembre au 15 octobre (6 semaines)	Horaire Lundi 19 h 30 à 21 h	Lieu Salle polyvalente de la gare de Piedmont
Coût Résident : 45 \$/non-résident : 60 \$ Professeur : Jacques Lescaubeau		

Cours de pickleball Avancé*

Session 12 septembre au 17 octobre (6 semaines)	Horaire Vendredi 19 h 30 à 21 h	Lieu Salle polyvalente de la gare de Piedmont
Coût Résident : 45 \$/non-résident : 60 \$ Professeur : Jacques Lescaubeau		

CARTES CRÉATIVES À BASE D'AQUARELLE : Fabriquer deux projets par atelier, incluant les techniques d'embossage, découpage, collage et assemblage (matériel inclus).

Atelier de confection de cartes créatives à l'aquarelle 5 à 12 ans*

Session 19 octobre au 23 novembre (6 semaines)	Horaire Samedi 10 h à 12 h	Lieu Salle polyvalente de la gare de Piedmont
Coût Résident : 135 \$/non-résident : 150 \$ Professeur : Christine Careau		

Atelier de confection de cartes créatives à l'aquarelle 50 ans et plus*

Session 15 octobre au 19 novembre (6 semaines)	Horaire Mardi 13 h à 15 h	Lieu Salle polyvalente de la gare de Piedmont
Coût Résident : 135 \$/non-résident : 150 \$ Professeur : Christine Careau		

*Ce cours fait partie de l'entente intermunicipale



Journée de la culture

Orchestre symphonique des Basses-Laurentides

Les Journées de la culture célèbrent leur 28^e anniversaire! Sous le thème de la collectivité, nous accueillerons cette année 6 musiciens de l'Orchestre symphonique des Basses-Laurentides pour un spectacle haut en émotion.

Regroupant des musiciens de tous âges et de tous horizons, ces artistes feront rayonner la culture musicale de notre région.

Leur répertoire est varié allant de Bach aux Beatles, en passant par Mozart, Fauré, Bizet, François Dompierre, Simon and Garfunkel et aux classiques de la chanson québécoise et française.

Pour l'occasion, ils vous présenteront une prestation à la gare de Piedmont, le **samedi 28 septembre de 13h à 14h30**.

Cette activité est GRATUITE !

Service de bar (\$) et nourriture sur place.



Le Marathon du P'tit Train du Nord

« C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous sommes à préparer notre 7^e édition du Marathon P'tit Train du Nord qui aura lieu le **5 et 6 octobre 2024**,

Encore une fois, les coureurs ont répondu en grand nombre. Au total c'est plus de 6000 participants pour les deux distances. Chaque année le départ du Demi-Marathon sera donné à Piedmont.

Pour les coureurs qui ont manqué la période d'inscription, il est toujours possible d'être bénévole et d'avoir le privilège de s'inscrire avant l'ouverture officielle des inscriptions de l'édition de 2025.

Venez en grand nombre encourager les coureurs.

Au grand plaisir de vous voir comme coureur ou comme bénévole !

Pour toutes informations: marathontraindu nord.com/contact/

L'équipe du Marathon P'tit Train du Nord

Au-delà de la performance – L'accomplissement de soi ! »



HALLOWEEN 27 OCTOBRE

Dans une ambiance à glacer le sang, venez traverser la forêt qui sera envahie de loups-garous et de vampires. Faites attention, la petite fille du village pourrait à tout moment apparaître durant votre trajectoire.

Vous serez en quête afin de comprendre pourquoi la petite fille erre dans cette forêt depuis plusieurs décennies.

Un spectacle machiavélique sera également présenté. N'oubliez pas de venir chercher des friandises!

Déguisez vos petits et grands monstres pour fêter l'Halloween.

Le dimanche 27 octobre, de 16h à 18h au parc Gilbert-Aubin, 685, boul. des Laurentides.

Pour informations, contactez le service des loisirs au 450 227-1888 poste 258 ou par courriel à alake@piedmont.ca.



Guignolée du Garde-Manger des Pays-d'en-Haut

La Municipalité de Piedmont est à la recherche de bénévoles pour la Guignolée du Garde-Manger des Pays-d'en-Haut qui aura lieu le **samedi 14 décembre** prochain. Votre précieuse collaboration est essentielle pour la tenue de cet événement.

Nous recherchons un minimum de 60 bénévoles pour nous partager les 20 circuits à pied, afin de couvrir l'ensemble de la Municipalité.

S'ajoutent à ce nombre des bénévoles pour nos barrages et à l'hôtel de ville pour le tri des denrées.

Vous désirez vous impliquer et faire participer des membres de votre famille, des amis? Rien de plus simple. Formez votre équipe de bénévoles et joignez-vous à nous!

Vous pouvez transmettre vos coordonnées à Annabelle Lake en communiquant au 450 227-1888 poste 258, ou lui envoyer un courriel à alake@piedmont.ca.

Vous faites la différence!



LOISIRS / POLITIQUES DE REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS.

La municipalité de Piedmont propose aux citoyens des activités sportives en tenant compte des besoins, toutefois les installations sportives sur le territoire sont limitées.

Dans le but d'encourager la pratique d'activités sportives auprès de ses citoyens de moins de 17 ans, la municipalité offre un remboursement des frais de non-résident pour les activités sportives n'étant pas offertes sur son territoire ou dans le cadre d'une entente intermunicipale.

De plus, afin de promouvoir une vie active auprès des aînés de la municipalité, une réduction sera offerte aux citoyens de 55 ans et plus s'inscrivant à la majorité des activités municipales.

Conditions d'admissibilité

Remboursement des frais non-résidents pour les jeunes de 17 ans et moins :

- Avoir 17 ans et moins au moment de l'inscription;
- Être citoyen de Piedmont (résidence principale);
- L'activité doit être offerte par une ville, municipalité ou organisme sportif reconnu;
- L'activité ne doit pas être offerte par la municipalité de Piedmont, le Centre sportif des Pays-d'en-Haut ou nos associations partenaires :
 - Association de hockey mineur de Ste-Agathe-des-Monts;
 - Association de soccer Boréal;
 - Association de hockey féminin les Palettes roses;
 - Association de patinage artistique de Ste-Agathe-des-Monts;
 - Club de patinage de vitesse des Pays-d'en-Haut.

Remboursement des frais d'inscription pour les citoyens de 55 ans et plus :

- Avoir 55 ans et plus au moment de l'inscription;
- Être citoyen de Piedmont (résidence principale);
- L'activité doit être offerte par la municipalité de Piedmont (excluant les activités de pickleball).

Remboursement

Remboursement des frais non-résidents pour les jeunes de 17 ans et moins :

Le remboursement des activités sportives pour les 17 ans et moins sera effectué par chèque payable à la fin de la session ou de la saison.

La municipalité de Piedmont remboursera la différence entre le tarif résident et le tarif non-résident jusqu'à un maximum de 200\$ par enfant, par année.

Toute demande de remboursement doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- Pièce d'identité;
- Preuve de résidence;
- Preuve de paiement (facture et reçu);
- Preuve des frais de résidents et de non-résidents, s'ils ne sont pas inscrits sur la facture ou le reçu (exemple une copie de la programmation).

Remboursement des frais d'inscription pour les citoyens de 55 ans et plus :

Une réduction de 20% des frais d'inscription sera applicable aux citoyens de 55 ans et plus qui s'inscrivent à une activité offerte par la municipalité. Cette réduction s'appliquera au moment de l'inscription.

Dispositions générales

Remboursement des frais non-résidents pour les jeunes de 17 ans et moins :

- Le formulaire de demande de remboursement est disponible sur le site internet de la municipalité à l'adresse piedmont.ca;
- Seuls les dossiers complets et conformes seront traités;
- La demande doit être soumise au plus tard dans les 30 jours suivant la fin de l'activité ou de la saison.

La municipalité se réserve le droit d'interrompre le remboursement des frais non-résidents une fois le budget total atteint.

POLITIQUE DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE SPORTIVE

La municipalité de Piedmont est fière de souligner le dévouement, la discipline et l'effort des athlètes de Piedmont dans la poursuite et l'atteinte de leurs objectifs, en lien avec une démarche d'excellence au niveau scolaire et sportif.

Toute collectivité est fière de soutenir, d'appuyer et de mettre en lumière ces performances. Le niveau d'excellence reflète un bel exemple de persévérance et de courage. Ces jeunes, par leur passion et leur quête, donnent un sens à notre communauté et sont de beaux exemples pour notre futur.

Ce programme de soutien à l'excellence sportive vise à souligner la ténacité, la rigueur et l'assiduité au travail des jeunes athlètes de Piedmont et de confirmer cette reconnaissance en soutenant financièrement ces jeunes

Conditions d'admissibilité

Avant d'entreprendre la démarche de demande de soutien, l'athlète doit s'assurer de son admissibilité:

- Être citoyen de la municipalité de Piedmont (résidence principale) depuis au moins 24 mois;
- L'âge minimum est fixé à 12 ans (avoir 12 ans au 31 décembre de l'année en cours). L'âge maximum est fixé à 25 ans;
- Évoluer dans une discipline reconnue par Sports Québec;
- Avoir participé à un minimum de deux compétitions dans le niveau auquel l'athlète évolue.

Remise du dossier de candidature

Pour être admissible, le candidat déposer sa demande complétée et signée avant la date limite avec les pièces jointes suivantes :

- Le formulaire doit être signé par l'athlète et, s'il est mineur, par un parent ou un tuteur légal;
- Une lettre ou confirmation de l'entraîneur ou du répondant de l'athlète;
- Une photo « portrait », ainsi qu'une photo en action dans sa discipline, en couleur;
- Articles de journaux s'il y a lieu;
- Une lettre du candidat démontrant ses perspectives, ses motivations et ses objectifs;
- Une copie du bulletin scolaire;
- Une copie de la preuve de résidence.

La date limite pour remettre une demande est le 27 septembre 2024

Catégories des bourses

Les bourses sont octroyées en fonction de la qualité du dossier présenté, du cheminement sportif de l'athlète, des performances enregistrées durant l'année en cours, ainsi que du niveau de discipline et de détermination liées à l'atteinte des objectifs de l'athlète.

Le niveau de bourse octroyé est lié avec le niveau de compétition dans lequel l'athlète évolue, soit :

Niveau Espoir

L'athlète représente Piedmont, dans la région administrative des Laurentides

Niveau Élite

L'athlète représente la province du Québec, dans une compétition canadienne.

Niveau Relève

L'athlète représente la région des Laurentides dans une compétition où est représenté l'ensemble des régions administratives du Québec

Niveau Excellence

L'athlète représente le Canada dans une compétition à l'échelle internationale.



LOISIRS / AÎNÉS

CONFÉRENCES

Démystifier la maladie d'Alzheimer et les troubles neurocognitifs majeurs

Lieu : Salle polyvalente de la Gare de Piedmont 146, chemin de la Gare

Quand : vendredi 4 octobre 2024 à 18h30

Coût : gratuit

Le Comité des aînés vous accueillera dès 18 h.

Café, jus et mignardises vous seront gracieusement offerts.

Places limitées, l'inscription se fait en ligne.

www.piedmont.ca/fr/activites-et-loisirs/activites/

Si vous éprouvez de la difficulté avec l'inscription vous pouvez contacter la municipalité au 450 227-1888, une personne sera disponible pour vous assister.

COMITÉ AÎNÉS DE PIEDMONT

Le Comité des aînés de Piedmont, en collaboration avec la municipalité de Piedmont, vous convie à une conférence



TABLE DES AÎNÉS DES PAYS-D'EN-HAUT L'âgisme

Dans le lit d'un vieux ruisseau, deux pépites d'or philosophent.

« Quel âge as-tu Pépite ? »

« Je n'en sais rien Pépite d'or, je crois que je suis vieille comme la Terre ».

« Alors comment sais-tu que la Terre est vieille ? »

« Pépite d'or, les humains catégorisent tout : âge, sexe, race. L'âge de la Terre, de l'univers, des cailloux, les fleurs, les abeilles... et celui des humains ! Alors qu'étrangement, Mona Lisa, Mozart, et les pépites d'or, bien que vieux, ont pour eux une valeur inestimable. Mais pas les vieux humains, ils gênent, trop vieux, dérangeant, ne servent à rien ! »

Alors, dit Pépite, si on changeait le mot âgisme pour sérénissime*, la perspective serait toute autre ». Les étoiles, la Terre, l'Univers et les Aînés sont magnifiquement vieux.

Les deux Pépites font alors un vœu :

Et que pleuvent des pépites d'or sur tous les humains âgés, alors on les chérira !

*Sérénissime : titre honorifique donné à certains hauts personnages, par exemple : Altesse sérénissime



Table des aînés
tableainespdh@gmail.com | 450 512-8435

LOISIRS / BIBLIOTHÈQUE

NOS COORDONNÉES

450 227-0000, poste 4121
bibliotheque@vss.ca | mabiblioamoi.ca



Heures d'ouverture

Lundi : Fermé
Mardi : 11 h à 18 h
Mercredi : 11 h à 18 h
Jeudi : 11 h à 18 h
Vendredi : 11 h à 18 h
Samedi : 10 h à 15 h
Dimanche : Fermé



Abonnement

Abonnement gratuit pour les résidents de Saint-Sauveur et Piedmont.

Une naissance, un livre

Pour susciter l'éveil à la lecture et le goût des livres chez votre enfant de moins d'un an, inscrivez-le à la bibliothèque et il recevra gratuitement un ensemble cadeau comprenant un livre.

Heure du conte

Les lundis 30 septembre, 28 octobre et 25 novembre à 9 h 15 ou 10 h 30

Lecture et animation d'un conte pour les enfants de 3 à 5 ans.

Bibliothèque | Réservation téléphonique requise.

SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC

Heure du conte – Spécial pyjama



La passion des histoires, ça s'attrape !
avec Isabelle Larouche

Vendredi 18 octobre | 19 h | Bibliothèque

Lecture et animation d'un conte pour les enfants de 3 à 5 ans.
Réservation téléphonique requise.

Heure du conte – Spécial HALLOWEEN



As-tu peur des frissons? avec Roxane Turcotte

Samedi 26 octobre | 10 h 30 | Bibliothèque

Chalet Pauline-Vanier, salle d'exercices
Lecture et animation d'un conte sous la thématique de l'Halloween pour les 6 à 9 ans.
Réservation téléphonique requise.



CONFÉRENCES

Mes racines : comment raconter mon histoire



Vendredi 25 octobre | 13 h 30

Cette conférence présente différentes options pour raconter son histoire de vie. Que ce soit par l'autobiographie traditionnelle, le journal intime, le journal *Mes Racines* ou l'enregistrement sonore, le but est d'aider les gens à choisir la formule qui leur convient le mieux pour raconter leurs souvenirs et mener à bien leur projet.

Ce qui rend ma vie belle de Marcia Pilote



Jeudi 14 novembre | 19 h

Avoir une belle vie, ça veut dire quoi au juste ? Avec son sens de l'humour unique et connecté à la « vraie vie », Marcia nous parlera de ce qui rend sa vie belle et nous inspirera à nous créer une vie à notre image. En nous racontant de quelle façon elle se « fabrique » des moments pétillants qui l'aident à traverser les épreuves et donnent du sens à sa vie et en nous expliquant de quoi ils sont faits et comment elle les vit, Marcia nous démontrera que la création de ces petits bonheurs n'en tient qu'à nous et sont plus accessibles qu'on pourrait l'imaginer.

INFORMATIONS : Mélissa Paquette, coordonnatrice des loisirs | mpaquette@piedmont.ca | 450 227-1888, poste 230



ORGANISMES



L'Entraide bénévole des Pays-d'en-Haut a pignon sur rue dans la MRC des Pays-d'en Haut depuis plus de 44 ans. Sa mission est de promouvoir et développer l'action bénévole dans une perspective d'entraide et d'engagement communautaire et de participer activement à l'amélioration de la qualité de vie des aînés ou des personnes en perte d'autonomie vivant à domicile dans le respect et l'intégrité, par l'entremise de nos services et de nos activités.

Une multitude de services sont offerts à cette clientèle, dont l'accompagnement-transport médical, la popote roulante, les visites d'amitié, les appels de bienveillance, le service d'impôts et la santé amicale, pour n'en nommer que quelques-uns.

De plus, l'Entraide peut compter sur deux travailleuses de milieu (Programme ITMAV) ayant pour mandat d'accompagner, d'intervenir et de diriger les aînés et toute personne vulnérable vers les services et ressources dont ils ont besoin.

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles.

Remplir le formulaire :



NOUS SOMMES LÀ POUR TOUS TES PROJETS !



Le CJE des Pays-d'en-Haut accueille et accompagne les jeunes âgés de 15 à 35 ans de son territoire pour les soutenir et les informer en vue de la réalisation de leurs projets de vie.

Alors, si tu te questionnes au sujet de ton projet scolaire ou professionnel, nous t'épaulerons dans ta recherche d'emploi, la planification de ton retour aux études, le prédémarrage de ton entreprise et ta réorientation. Nous t'aiderons à faire le bilan de tes compétences et te renseignerons sur la réalité du marché du travail.

Bref, le CJE PDH, c'est ça et bien plus!

TU VEUX SAVOIR TOUT CE QUE L'ON PEUT FAIRE POUR TOI?

Scanne le code QR pour voir la version la plus récente de notre programmation



Vous êtes une famille nouvellement arrivée dans la MRC des Pays-d'en-Haut ?



Vous désirez connaître les services et activités offerts pour les familles dans votre communauté ?

Vous avez un nouveau bébé à la maison ?



2 FAÇONS DE VOUS INFORMER!

Bénéficiez gratuitement d'une Visite importante pour les parents (VIP)

L'agente de liaison vous accueille chaleureusement en vous offrant de l'information pour vous et vos enfants. Un sac de bienvenue vous sera gracieusement offert!

Inscrivez-vous au Bulletin Info-Famille

Le bulletin Info-Famille des Pays-d'en-Haut envoyé deux fois par mois vous permet d'être à l'affût des activités offertes pour les familles dans votre communauté.

Contactez-nous pour vous inscrire!
450 275-9894
visitesvip.pdh@gmail.com



MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT

HÔTEL DE VILLE 670, rue Principale, Piedmont QC J0R 1K0 | 450 227-1888

VISITEZ NOTRE SITE WEB : piedmont.ca

Pour joindre le maire,
Martin Nadon :
450 227-1888, poste 231
maire@piedmont.ca

Pour joindre tous les autres
services, un seul numéro
à retenir soit le
450 227-1888

Pour information générale,
vous pouvez également
transmettre un courriel
à info@piedmont.ca

Pour la liste complète des
courriels et numéros de poste,
n'hésitez pas à consulter notre
site web à piedmont.ca